



Volume 6 no 12 | 24 novembre 2021

Projet de loi no 6

Le SPGQ participe aux consultations

Le 23 novembre, le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) participe à la consultation sur le [projet de loi no 6](#) (PL6), *Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions*. La captation vidéo de la participation du SPGQ devrait être [en ligne sur le site de l'Assemblée nationale](#).

En bref, le PL6 abolit Infrastructures technologiques Québec (ITQ) qui a succédé au Centre de services partagés du Québec. Il crée un ministère de la Cybersécurité et du Numérique et y intègre les fonctions du Conseil du trésor en matière de ressources informationnelles, notamment en ce qui a trait à la transformation numérique, à la sécurité de l'information et aux données numériques gouvernementales.



Le SPGQ tend la main au ministre et aux membres de la Commission des finances publiques. Le SPGQ souhaite collaborer pour renforcer l'expertise interne du gouvernement, notamment en TI, et mettre fin, là où cela est possible, à la sous-traitance abusive.

12 jours d'action contre les violences faites aux femmes

Les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes se dérouleront du 25 novembre au 6 décembre. Consultez le [site de la campagne](#) pour connaître les différentes activités organisées pour l'occasion. Participez en grand nombre!

De son côté, le SPGQ prépare aussi une

Déconfinions
la conversation

autour des
violences
genrées

sortie sur le sujet. Restez à l'affût en surveillant le [site Internet](#) et les différents réseaux sociaux ([Facebook](#), [Twitter](#), [LinkedIn](#)).

Le Québec, chef de file en matière d'équité salariale depuis 25 ans !

Source : CNESST



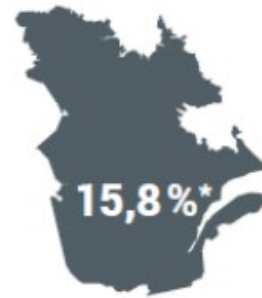
Le 21 novembre 2021 est une date marquante. Elle célèbre le 25^e anniversaire de l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale au Québec*, une loi proactive s'attaquant à la discrimination systémique basée sur le sexe. Depuis 1996, cette loi a permis l'amélioration des conditions de travail des Québécoises par une meilleure reconnaissance de la valeur de leur travail.

Son adoption a eu lieu à la suite d'une mobilisation sans précédent de militantes, de groupes de femmes et d'associations syndicales, qui a culminé en 1995 avec la marche Du pain et des roses. Cet événement a réuni des milliers de Québécoises s'unissant pour lutter contre la pauvreté des femmes et la reconnaissance de leur travail. La même année, la ministre responsable de la Condition féminine entamait les travaux de réflexion et de rédaction pour ce qui deviendrait la *Loi sur l'équité salariale*.

Depuis maintenant 25 ans, cette loi avant-gardiste contribue à réduire l'écart salarial entre les femmes et les hommes. Lors de son entrée en vigueur en 1997, cet écart salarial, calculé sur la base du salaire horaire moyen, s'élevait à 15,8 % au Québec. En 2020, le Québec se démarquait avec un écart de 8,1 %, alors que l'Ontario affichait un écart de 11,5 % et le Canada de 11,3 %. À l'échelle mondiale, le Québec se distingue aussi favorablement, avec un écart salarial entre les sexes inférieur à ceux des États-Unis et de l'Union européenne, qui présentaient respectivement des écarts de 14,8 % et de 15,0 % en 2018, alors que celui du Québec était de 10,9 %.

Aujourd'hui, plus de 36 000 employeurs québécois sont tenus de réaliser un exercice d'équité salariale dans leur entreprise et d'évaluer périodiquement son maintien. Plusieurs retombées positives ont été observées par les employeurs à la suite de leurs travaux d'équité salariale, dont l'amélioration du climat et des relations de travail et

Réduction de l'écart salarial entre les femmes et les hommes



1997



2020

* Calculé sur la base du salaire horaire moyen

l'augmentation de la productivité.

Partout dans le monde, la majorité des lois qui visent à réduire l'écart salarial entre les sexes exigent de comparer les salaires gagnés par les femmes et les hommes, sans s'attarder à la relation qui existe entre l'emploi occupé et le salaire gagné. La loi québécoise s'attaque quant à elle à la racine de la discrimination systémique à l'égard des personnes occupant des emplois féminins. Elle demande aux employeurs de déterminer sans biais sexiste la valeur des emplois de leur entreprise, puis de vérifier si les personnes occupant des emplois majoritairement ou traditionnellement occupés par des femmes reçoivent un salaire égal à celles occupant des emplois de même valeur qui sont majoritairement ou traditionnellement occupés par des hommes.

Bref, il ne fait aucun doute que la *Loi sur l'équité salariale* a ainsi permis de reconnaître à sa juste valeur le travail de milliers de personnes salariées et de faire du Québec un chef de file en matière d'équité salariale.

Fonction publique

Convention collective signée et accessible en ligne

La convention collective du personnel professionnel de la fonction publique a été signée le 9 novembre.

Les personnes intéressées peuvent la [consulter en ligne sur le site Web du SPGQ](#).



SPGQ

Offres d'emploi

La défense des droits du personnel professionnel vous tient à cœur? Le SPGQ est actuellement à la recherche de candidatures pour pourvoir les postes suivants :

- [Personne conseillère en relations du travail et à la négociation](#)
- [Personne conseillère à la formation syndicale et à la relève](#)



Assemblée des délégués syndicaux

Élection à la commission de surveillance

Rappel - Les membres de l'assemblée des délégués et déléguées syndicaux (ADS) devront procéder, lors de la réunion du 27 novembre, à une élection au comité suivant :

- Commission de surveillance :
 - un poste vacant provenant de la région de Québec pour un mandat jusqu'à l'ADS de novembre 2022;
 - un poste vacant provenant d'une région autres que Québec ou Montréal pour un mandat jusqu'à l'ADS de novembre 2023

Tous les membres peuvent déposer leur candidature. Veuillez noter qu'il n'est pas nécessaire de faire partie de la délégation pour postuler.

Pour plus d'information, consultez le [mandat de la commission de surveillance](#). Pour proposer votre candidature, utilisez le [gabarit de curriculum vitae](#). Le curriculum vitae, de deux pages au maximum, doit être envoyé avant 12h le mercredi 24 novembre 2021 à Caroline Viau (caroline.viau@spgq.qc.ca).

Rappel

Assemblée des délégués syndicaux

Une assemblée des déléguées et délégués syndicaux (ADS) est prévue le samedi 27 novembre 2021 de 9 h à 13 h en visioconférence. Les détails ont été envoyés à l'ensemble de la délégation par courriel. Une période de préinscription obligatoire pour participer à l'ADS est du 11 au 25 novembre 2021 sur [SPGQ EnDirect](#) à la section des activités ADS du 27 novembre 2021. Si vous avez des questions ou des commentaires, vous pouvez écrire à secretariat.general@spgq.qc.ca.

Modifications aux statuts et règlements

Rappel - Le 5 novembre dernier, la délégation a reçu le [cahier comportant les propositions de modifications aux statuts et règlements](#) qui pourront éventuellement être intégrées à l'avis de motion final pour le congrès quadriennal au mois d'avril 2022.

Les membres et les instances ont jusqu'au lundi 6 décembre 2021 à 16 h 30 pour faire parvenir au secrétaire du Syndicat (secretariat.general@spgq.qc.ca) des amendements ou propositions complémentaires portant exclusivement sur les articles traités par le présent avis de motion. Les propositions reçues avant cette dernière échéance, et après validation par le comité des statuts et règlements, seront intégrées au cahier des propositions qui sera transmis à chacun des membres au plus tard le 6 mars 2022.

Toute proposition d'amendement doit être appuyée par au moins cinq membres du congrès. Pour les régions autres que Montréal et Québec, le nombre peut être de cinq membres. Les propositions d'amendements doivent être présentées en utilisant de la proposition de modification et en indiquant clairement l'amendement proposé.

Si vous le désirez, vous pouvez obtenir, sur le site du SPGQ, la version complète des [statuts et règlements](#) ou en faire la demande par courriel à secretariat.general@spgq.qc.ca.

Le SPGQ propose différentes formations

Rappel - Plusieurs places sont toujours disponibles pour les formations offertes à la délégation qui vise à vous soutenir et vous outiller dans votre travail de personne déléguée. Inscrivez-vous!

[Consultez la description des formations et le calendrier.](#)

L'inscription aux formations doit se faire par l'entremise de [SPGQ EnDirect](#).

Si vous avez des questions, écrivez à secretariat.general@spgq.qc.ca.

Repenser le SPGQ

Donner la parole à la réflexion sur la gouvernance du SPGQ

Québec (SPGQ) est heureux de vous présenter sa nouvelle publication, [Repenser le SPGQ](#). Celle-ci fait écho à la réflexion qui s'est amorcée en novembre 2021 concernant la gouvernance et les statuts et règlements de votre syndicat.

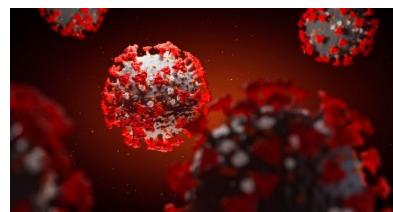


L'objectif de cette publication consiste à résumer les faits saillants des rencontres et du brassage d'idées qui s'en dégagent. Il peut s'agir des propos de panélistes invités ou des orientations que font émerger les participants à ces rencontres. La périodicité de *Repenser le SPGQ* n'est pas arrêtée; autant que faire se peut, elle sera diffusée dès lors que des échanges auront lieu sur les sujets énumérés ci-haut.

Bonne lecture !

Coronavirus (COVID-19) Le SPGQ vous informe

Rappel - La situation de la pandémie de coronavirus évolue très rapidement. Vous trouverez toute l'information dans notre [foire aux questions](#)



Elle est mise à jour au fur et à mesure que nous obtenons de nouvelles informations. Vous pouvez également consulter tous les bulletins Dernière heure diffusés à partir de cette page : <https://spgq.qc.ca/derniere-heure/>.

Finalement, vous pouvez suivre notre [page Facebook](#).

Bureaux fermés

Les bureaux du SPGQ sont actuellement fermés. Notre personnel est toutefois en télétravail et il continue de répondre à vos questions par téléphone et par courriel.



Les professionnels en action

Souvent invisibles, méconnus et peu spectaculaires, les gestes posés par les professionnels assurent pourtant la stabilité, le bon fonctionnement, la planification, le respect, le rayonnement et la santé des institutions québécoises.



Cette chronique propose quelques articles où le travail des professionnels s'illustre au quotidien en une multitude de facettes, aux quatre coins du Québec.

Vous avez des articles ou des anecdotes qui mettent en valeur le rôle des professionnels? Merci de nous les partager à communications@spgq.qc.ca!

(SQI) [Léger retard sur le chantier de la Maison des aînés](#)

L'Express, 22 novembre 2021

(BAnQ) [9 pierres patrimoniales à visiter à Québec pour redécouvrir l'histoire de la ville](#)

Journal de Québec, 21 novembre 2021

(CNESST) [Un homme meurt dans un accident de travail](#)

La Presse, 20 novembre 2021

(AMP) [Québec a discuté d'une aide financière à l'entreprise HEXO](#)

Journal de Montréal, 20 novembre 2021

(CALQ) [Le gouvernement du Québec octroie une aide financière de 70 000 \\$ au Festival Bach Montréal](#)

Le Lézard, 19 novembre 2021

(AMF) [Rendez-vous avec l'Autorité des marchés financiers 2021](#)

Le Lézard, 19 novembre 2021

(OQLF) [Ce « iel » qui dérange et qui dégenre](#)

Le Devoir, 18 novembre 2021

(RQ) [Que faire avec des successions non désirées?](#)

TVA, 17 novembre 2021

Ce bulletin d'information est une réalisation de :

- Nathalie Côté, conseillère à l'information lorsque ce sera fait
- Philippe Desjardins, conseiller à l'information
- Cindy Provencher, adjointe administrative

Pour joindre l'équipe des communications : communications@spgq.qc.ca

[>> Consultez les archives des Flash-info](#)

[Se désabonner des publications du SPGQ](#)



